

Procès-verbal

L'assemblée générale de l'association dite "Scouts et Guides de France" s'est tenue dans la propriété de Jambville dans les Yvelines (78), les 16 et 17 mai 2009 sous la présidence de Monsieur Guillaume LEGAUT.

Conformément aux statuts de l'association, 738 membres de l'association ont été convoqués, 464 membres étaient présents et 173 membres avaient donné leur pouvoir.

Le Président ouvre la séance le samedi à 11 h et Marie Derain, Vice-Présidente, introduit cette assemblée générale en rappelant le déroulement et les modalités des votes.

Les membres de l'équipe nationale présentent, chacun pour leur domaine de responsabilité, les éléments saillants du rapport d'activités. Ensuite, Philippe Bancon, délégué général, présente son rapport moral.

Après un temps de questions et débats, il est procédé au vote à main levée sur les rapports d'activité et moral.

Sur 555 suffrages exprimés : 553 pour et 2 abstentions.

Les rapports d'activité et moral sont adoptés.

Michel Muller, trésorier, présente ensuite le rapport de gestion et les comptes annuels assisté de Phong Guilhen, directeur administratif et financier, Laurence Michel et David Crepy, membres du conseil d'administration. Après un temps de questions / réponses, le commissaire aux comptes, Monsieur Yves Defontaines présente son rapport à l'assemblée.

Michel Muller reprend la parole pour présenter les résolutions financières et répond aux questions de l'assemblée.

Il est ensuite procédé au vote à main levée.

Résolution n° 5 – Approbation des comptes

Sur 555 suffrages exprimés : 552 pour, 2 contre et 1 abstention.

La résolution n° 5 est adoptée.

Résolution n°6 – Affectation du résultat

Sur 555 suffrages exprimés : 541 pour et 14 absents.

La résolution n° 6 est adoptée.

Résolution n° 7 – Conventions réglementées

Résolution n° 8 – Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Sur 555 suffrages exprimés : 549 pour et 6 absents.

Les résolutions n° 7 et 8 sont adoptées.

Un témoignage vidéo de Monsieur Martin Hirsch, Haut Commissaire à la jeunesse et aux solidarités actives, est ensuite projeté aux participants sur l'importance de l'engagement bénévole indispensable à la transformation de nos sociétés.

Philippe Cabot, administrateur, prend ensuite la parole pour présenter les modifications du règlement intérieur soumises à l'approbation de l'assemblée. Après un temps d'échanges et de clarification, il est procédé au vote

Sur 555 suffrages exprimés : 496 pour et 59 abstentions.

La résolution est adoptée.

Maryvonne Durand, membre de la commission patrimoine du conseil d'administration prend ensuite la parole pour présenter les résolutions immobilières. Philippe Bancon présente le schéma directeur immobilier élaboré par la commission visant à privilégier un "scoutisme nomade" et Yves Demoustier, administrateur, intervient pour une proposition visant à fluidifier le traitement des dossiers.

Après un temps d'explication sur le schéma directeur et sur chaque résolution, il est proposé à l'assemblée de voter à main levée d'une part pour le schéma directeur immobilier, pour la délégation, puis pour l'ensemble des dossiers immobiliers. Cette proposition recueillant l'accord des participants, sauf pour les dossiers concernant Jarny pour lesquels un membre souhaite un vote séparé, le Président soumet au vote :

- Schéma directeur immobilier – Pour un scoutisme nomade

Après intégration d'un amendement présenté par le territoire de Basse Normandie précisant "*le centre national assure un soutien aux groupes sur les normes en vigueur et leur mise en œuvre*".

Sur 557 suffrages exprimés : 544 pour, 2 contre et 11 abstentions.

La résolution est adoptée.

- Délégation

L'Assemblée générale délègue au conseil d'administration, et jusqu'à la prochaine assemblée générale, toutes décisions nécessaires au but de l'Association relatives à l'acquisition, l'échange, l'aliénation, la constitution d'hypothèque ou de bail excédant neuf ans pour tout immeuble d'une valeur totale inférieure à 50.000 €. Le conseil d'administration rendra compte à la prochaine assemblée générale des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Sur 557 suffrages exprimés : 533 pour, 3 contre et 21 abstentions.

La résolution est adoptée.

- Legs Christian Anduze

Monsieur Christian Anduze, ancien Scouts de France, est décédé le 28 septembre 2007 et dans son testament, il a précisé léguer ses biens dont un appartement situé 117 avenue de Lodève à Montpellier (34) à diverses personnes ou associations, dont les Scouts et Guides de France.

La déclaration de succession dressée par Maître Jacques Salles, notaire, fait état d'une balance d'actif net de succession positif, le conseil d'administration a approuvé le principe d'acceptation du legs.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier la décision.

- Legs Marie-Rose Perdrix

Madame Marie-Rose Perdrix, ancienne Guides de France, est décédée le 16 novembre 2008. Elle a désigné l'association des Scouts et Guides de France bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie souscrit auprès de l'établissement du Crédit Lyonnais.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 mars 2009, a approuvé l'acceptation de ce legs.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Local rue du Bel Air à Royan (17)

L'association dispose d'un local construit sur un terrain appartenant à la mairie à Royan utilisé par le groupe de Royan. Ce local a subi un incendie le 17 mai 2007 qui a fait l'objet d'une déclaration à notre compagnie d'assurance, le GAN. Après avoir pris connaissance des conclusions de l'expert en assurance, fixant à la somme de 134.784 euros (cent trente quatre mille sept cent quatre vingt quatre euros) le montant de l'indemnité susceptible d'être allouée à l'association à la suite ce sinistre survenu le 17 mai 2007, ventilée

- en paiement immédiat à 31.967 euros

- et en paiement différé à 102.817 euros

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 novembre 2008, a donné son accord sur ces conclusions et chargé Mme Ardonneau de signer toutes pièces nécessaires au versement de l'indemnité.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Bail emphytéotique rue Pierre Prévost à Mouvaux (59)

L'assemblée générale de juin 2008 a approuvé l'achat d'un terrain rue Pierre Prévost à Mouvaux pour la construction d'un local destiné au groupe. Le diocèse qui a vendu ce terrain souhaite qu'une bande de terrain d'environ 215 m² longeant le mur de la paroisse voisine et qui ne sert pas au groupe, lui soit donné à bail emphytéotique de 12 années.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier la décision.

- Achat d'un terrain les Replats (63)

Le territoire Auvergne Loire utilise un terrain situé à Saint Pierre de Bourlhonne (63), dans le pays d'Ambert, comme lieu de week-ends et de camps d'été. La colonie de vacances, propriétaire des parcelles cadastrées AM 0328 et 0329 pour une surface totale de 21 a 50 ca, a cessé son activité dans la région et souhaite vendre ce terrain pour 2.100 euros.

Le territoire se propose de financer l'acquisition de ce terrain pour en faire un lieu d'accueil d'activités de scoutisme, tant pour le territoire que pour d'autres groupes du mouvement.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 janvier 2009, a donné son accord sur ce projet.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Vente du local Cité Bon Air en Martinique (97)

La ville de Fort de France a lancé de vastes chantiers de rénovation urbaine. L'un des projets concerne la Cité Bon Air dans laquelle l'association dispose d'un local servant actuellement de centre territorial et local d'activités pour des groupes de Fort de France. Le bâtiment qui abrite le local est destiné à être démolit et un nouveau cadre de vie équipé et structuré sera construit, dont des locaux associatifs répondant aux besoins du quartier.

L'association des Scouts et Guides de France ne souhaite pas attendre l'expropriation par la ville et souhaite procéder à la vente du local existant.

L'équipe territoriale mène une réflexion sur les besoins du territoire et des groupes de Fort de France pour un relogement avant la date de destruction des bâtiments, prévue fin 2011.

Le bureau réuni le 27 avril 2009 a donné un avis favorable.

Il est demandé à l'assemblée générale d'approuver le projet de vente du bien de la Cité Bon Air au prix minimum fixé par le service des domaines.

Sur 557 suffrages exprimés : 543 pour, 2 contre et 22 abstentions.

La résolution est adoptée.

- Vente d'un local à Jarny (54)

L'association dispose d'un local situé rue Sainte Barbe à Jarny, cadastré section AK n° 0186-0218 et 0219 pour 541 m² en très mauvais état (vétuste et insalubre) et dont la valeur vénale a été estimée à 41.000 € par le service des domaines en 2006. Il est situé dans une zone d'affaissement minier donc non réhabilitable de façon correcte. Un acquéreur se propose d'acquérir ce bien pour une somme de 46.000 €. Il est demandé de vendre ce bien pour cette somme.

Ce projet a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 21 juin 2008.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier cette décision.

- Achat d'un local à Jarny (54)

La ville de Jarny propose à l'association la vente d'un local avec terrain situé rue des Marcaires à Jarny, cadastré section AL 583 pour un euro symbolique assorti d'un engagement à réaliser des travaux de remise en état du bâtiment de 240 m². Le coût des travaux a été estimé à 165.000 € financés par des subventions et sur fonds propres.

Sous réserve du respect du plan de financement présenté, le conseil d'administration a approuvé ce projet dans sa séance du 21 juin 2008.

Il est demandé à l'assemblée générale de ratifier la décision.

Sur 557 suffrages exprimés : 545 pour et 12 abstentions.

La résolution est adoptée.

Christian Courties, délégué national, prend ensuite la parole pour présenter les insignes de promesse sous à l'approbation de l'assemblée. Après quelques questions / réponses, il est procédé au vote.

- Insigne Louveteaux Jeannettes

Sur 557 suffrages exprimés : 406 pour, 30 contre et 26 abstentions.

La résolution est adoptée.

- Insigne Scouts Guides

Sur 557 suffrages exprimés : 333 pour, 87 contre et 49 abstentions. **La résolution n° 6 est adoptée.**

- Insigne Pionniers Caravelles

Sur 557 suffrages exprimés : 418 pour, 28 contre et 16 abstentions.

La résolution est adoptée.

- Insigne Compagnon

Sur 557 suffrages exprimés : 405 pour, 27 contre et 30 abstentions.

La résolution est adoptée.

Le Président invite ensuite les douze candidats à l'élection au conseil d'administration à venir le rejoindre à la tribune pour leur présentation.

Par ordre alphabétique, chaque candidat vient se présenter et dire quelques mots sur le sens de sa candidature.

Les membres de l'assemblée sont invités à voter à bulletin secret en sortant de la séance plénière pour se rendre dans les carrefours proposés sur les différents services de l'association.

Au cours de la soirée, la veillée est consacrée au lancement des rassemblements prévus en 2009-2010, puis une célébration clôt la journée.

Le dimanche matin, la séance plénière reprend et le président annonce le résultat des élections au conseil d'administration. Sont élus :

- BOSSARD Alain,
- CREPY David,
- GAUTHE Jean-Jacques,
- GHESQUIERE Hélène,
- LOUMEAU Rita
- REDOUIN Jean-Paul

Ensuite, Gilles Vermot Desroches, administrateur, et Emmanuelle Paillat, représentant la société Carbone 4, présente le bilan carbone de l'association réalisée dans le cadre d'un mécénat d'entreprise. S'en suit un échange avec l'assemblée sur les actions possibles pour améliorer ce bilan dans les années à venir. Cet échange amène ensuite la présentation, par Philippe Bancon, délégué général, de la résolution "Habiter Autrement La Planète" qui suscite une recommandation. Après un débat fructueux, il est procédé au vote :

Sur 508 suffrages exprimés : 403 pour, 14 contre et 91 abstentions.

La recommandation est adoptée.

Sur 509 suffrages exprimés : 500 pour et 9 abstentions.

La résolution est adoptée.

Philippe Bancon, délégué général, présente ensuite la résolution "Etre scouts et guides dans un monde pluraliste". Un riche débat s'instaure entre la salle, le président et le délégué général et des territoires formulent des amendements au texte proposé. Il est procédé au vote

Le Territoire de Seine et Marne propose un amendement consistant à ajouter à la fin du premier paragraphe de la section 3 la phrase suivante

et de leur insertion dans les propositions pédagogiques du mouvement.

Sur 517 suffrages exprimés : 432 pour, 10 contre et 75 abstentions.

L'amendement est adopté.

Le Territoire de Drôme-Ardèche propose un second amendement consistant à ajouter à la fin de la première phrase du paragraphe 1
et parfois porteurs de handicap

Sur 517 suffrages exprimés : 432 pour, 10 contre et 75 abstentions.

L'amendement est adopté.

Le texte ainsi amendé est soumis au vote

Sur 518 suffrages exprimés : 507 pour, 1 contre et 10 abstentions.

La résolution est adoptée.

Michel Muller, trésorier, et Jean-Paul Redouin, administrateur, prennent ensuite la parole pour présenter les résolutions budgétaires. Après quelques questions, il est proposé de procéder au vote bloqué des 4 résolutions. Toutefois, à la demande d'un participant, il sera procédé en 2 temps

- Résolution n° 9 : Cotisations

Afin de tenir compte des conséquences de la crise économique actuelle pour les familles, l'Assemblée générale décide de maintenir sans augmentation les cotisations pour l'exercice 2009-2010.

- Résolution n° 11 : Grands rassemblements

Afin de permettre au plus grand nombre de participer aux grands rassemblements, l'Assemblée générale adopte le principe d'une prise en charge par l'Association à hauteur de 1 million d'euros (de l'ordre de 80 euros par participant), répartie entre les trois échelons (national, territorial et groupe local). Le budget des rassemblements s'inscrira dans une logique de faire mieux avec moins.

- Résolution n° 12 : Investissements

Dans le cadre du plan d'investissement, l'Assemblée générale recommande de fixer une enveloppe d'investissement de 1 million d'euros pour l'exercice 2009-2010.

Sur 510 suffrages exprimés : 494 pour et 16 abstentions.

Les résolutions 9, 11 et 12 sont adoptées.

- Résolution n° 10 : Développement du Mouvement

L'Assemblée générale recommande de construire le budget sur une hypothèse de croissance des effectifs de 3%. A cet effet, il convient de mobiliser des moyens au service d'un plan de développement ciblé.

Sur 574 suffrages exprimés : 508 pour, 4 contre et 62 abstentions.

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Fait à Paris, le 3 juillet 2009



Guillaume LEGAUT
Président